

## Motion collège de Fortschwihr CA du 04 mars 2019

---

L'équipe enseignante et les parents d'élèves du collège de Fortschwihr dénoncent par cette motion les nombreux effets néfastes engendrés par la proposition initiale de dotation horaire globale imposée par le Rectorat. Nous nous élevons notamment contre la disparition programmée d'une classe de 3<sup>ème</sup> au collège de Fortschwihr, qui aurait des conséquences désastreuses sur les conditions d'enseignement, à la fois en termes logistiques et pédagogiques, et donc *in fine* sur la qualité du service que tout fonctionnaire se doit d'optimiser par tous les moyens nécessaires, dans l'intérêt collectif.

Tout d'abord, nous réfutons les chiffres prévisionnels, annoncés par le Rectorat, qui ne prévoient que 178 élèves l'an prochain pour le niveau 3<sup>ème</sup>. Or, nous avons actuellement 193 élèves en classe de 4<sup>ème</sup>. Comment pourrions-nous perdre 15 élèves ? Il suffit de se référer aux chiffres des années précédentes, qui montrent avec une régularité quasi métronomique que le nombre d'élèves qui quittent l'établissement pour aller en prépa-métier ne dépasse jamais 10 élèves. Ces chiffres montrent également clairement que chaque année 2 ou 3 élèves redoublent leur 3<sup>ème</sup>, et que les cas d'élèves qui déménagent entre la 4<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> sont peu fréquents, que ce soit en termes d'arrivée ou de départ. Ces données relativement fiables, ainsi que la connaissance de nos élèves, nous conduisent à pronostiquer le départ d'au maximum 8 élèves de 4<sup>ème</sup> sur la cohorte actuelle qui en comporte 193, ce qui amènerait le nombre d'élèves de 3<sup>ème</sup> à 185, soit **une moyenne de 30,8 élèves/classe** sur la base d'une répartition à 6 classes. Ce nombre dépasse largement le seuil de 30 élèves par classe, ce qui impacte les conditions d'enseignement de manière importante et dommageable.

D'un point de vue logistique d'abord, au cas où les classes surchargées à 31 élèves deviendraient la norme et non l'exception, alors même que bon nombre de salles de classe ne sont pas adaptées pour recevoir un tel effectif en respectant **les conditions de sécurité** imposées par la commission de sécurité, pourtant limpide au sujet des espaces à laisser devant les sorties de secours. De surcroît, certaines salles, trop petites, ne permettent même pas l'accueil physique d'un 31<sup>ème</sup> élève.

**Moins de classes signifie aussi moins d'heures, et donc des coupes franches dans certains dispositifs qui jusqu'à présent sont partie intégrante du fonctionnement de l'établissement** avec pour première conséquence :

- **la disparition de l'option LCE en anglais et en allemand**, après une année seulement de fonctionnement. Ce dispositif est pourtant essentiel à la mise en œuvre du projet d'établissement [*Axe1-3 - levier 2*]. La LCE serait supprimée pour éviter d'avoir des groupes de langues vivantes surchargés à 27-29 élèves par classe, sur l'ensemble des niveaux. Sachant que dans de telles conditions, et avec de tels effectifs, il devient quasi impossible de pratiquer l'oral.

- Ensuite, **la suppression pure et simple de l'AP en sciences de la vie et de la terre ainsi qu'en technologie**, empêchant les élèves de travailler en petits groupes et de manière plus différenciée pendant ces heures souvent dédiées à la remédiation, à l'expérimentation concrète, et aux apports méthodologiques.

- Enfin **la diminution drastique des heures administratives** disponibles pour financer les nombreux projets et actions d'ouvertures culturelles, qui foisonnent au collège de Fortschwihr :

la semaine à projet (également inscrite au projet d'établissement *axe2-1 – levier 2*), les divers clubs qui devront fonctionner sans pouvoir rémunérer, même symboliquement, les personnels qui s'investissent souvent sans compter (club cirque, club théâtre, club photo, club danse...), afin de développer *l'axe 1-2-levier 2* du projet d'établissement.

Parallèlement à ces coupes sur la DHG, nous voyons également les **moyens alloués au dispositif « devoirs faits » diminuer** comme peau de chagrin alors que nous ne sommes qu'à la 2<sup>ème</sup> rentrée suivant sa mise en place. Ce dispositif a pourtant été bien accueilli par les parents, les élèves et les enseignants : la fréquentation par les élèves augmente régulièrement, le nombre d'enseignants volontaires pour assurer ces heures augmente également de sessions en sessions. Il permet le travail en collaboration dans des salles adjacentes ou en co-animation des enseignants et des AED.

Tout cela est remis en question pour des raisons budgétaires, qui prennent le pas sur la nécessité pédagogique. Comment peut-on prétendre faire du suivi un tant soit peu individualisé des élèves avec un effectif que le Rectorat impose entre 10 et 15 élèves par groupe ? La diminution récente du nombre d'heures allouées entraîne la suppression de groupes, considérés comme moins « rentables », parce qu'à effectifs plus réduits. Les élèves se retrouvent alors à plus de 20, et les enseignants remplacés par des AED, ressource « gratuite » et corvéable à merci.

La conséquence de ces réductions est néfaste : elles réduisent le temps passé auprès de chaque élève individuellement. Et les élèves se désengagent à leur tour, car le dispositif retombe dans les travers de l'ancienne « aide aux devoirs », moins attractive et moins efficace. Si l'objectif du rectorat est de justifier l'existence du dispositif tout en réduisant drastiquement les moyens qui lui sont alloués, l'objectif est atteint, mais il a pour conséquence de vider « devoirs-faits » de toute sa substance ne laissant qu'une coquille vide, qui ne trompe pas les professionnels que nous sommes. Rappelons une fois encore que le dispositif devoirs-faits constitue un levier du projet d'établissement (*Axe1-1 – levier 2*).

Nous voyons donc comment la réduction de moyens affecte directement notre capacité à répondre à la demande institutionnelle concernant la mise en œuvre du projet d'établissement, via le contrat d'objectif, et comment le Rectorat entrave, par son action et dans une perspective purement budgétaire, celle de ses personnels sur le terrain. **Cette posture comptable doit cesser d'être la norme année après année**, et ne doit pas forcer les membres de la communauté éducative d'un établissement efficace et volontaire comme le collège de Fortschwihr à justifier systématiquement le besoin évident des ressources minimales nécessaires à l'accomplissement de leur tâche.

C'est pourquoi nous demandons **une révision des moyens alloués au chef d'établissement**, auquel nous assurons tout notre soutien, afin que nous puissions compter 7 classes en 3<sup>ème</sup> l'an prochain, soit le nombre permettant simplement de continuer à faire notre travail, dans des conditions normales, dans l'intérêt de nos élèves et des personnels dévoués à leur mission de service public

## REFERENCES : LEVIERS DU PROJET D'ETABLISSEMENT IMPACTES :

### AXE 1 : FAIRE ECLORE ET STIMULER LE POTENTIEL DE CHACUN

1. FAIRE ACQUERIR LES SAVOIRS FONDAMENTAUX ET RENFORCER LES COMPETENCES EN ELEVANT LE NIVEAU DE MAITRISE  
⇒ LEVIER 2 : UN SOUTIEN ET UN ACCOMPAGNEMENT DES PERFORMANCES SCOLAIRES
2. FAIRE ACQUERIR DIFFERENTS LANGAGES : CULTURE, ARTS, LV, NUMERIQUE POUR UNE CAPACITE A S'INSCRIRE DANS SON ENVIRONNEMENT  
⇒ LEVIER 2 : DEVELOPPER LE LANGAGE ET L'EXPRESSION ARTISTIQUE
3. RENFORCER LES PARCOURS ACCOMPAGNES POUR UNE INSCRIPTION POSITIVE DANS LE MONDE : UN CITOYEN ECLAIRE ET AUTONOME  
⇒ LEVIER 2 : PERSONNALISER – DES OPTIONS ET CURSUS VARIES AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

### AXE 2 : DEVELOPPER UN ENVIRONNEMENT SEREIN ET SECURISANT POUR « BIEN VIVRE ENSEMBLE »

1. STIMULER LA COOPERATION ENTRE LES ACTEURS  
⇒ LEVIER 2 : DES PROJETS CREES ENSEMBLE ET QUI RASSEMBLENT (SEMINE BANALISEE AVEC DEMARCHE-PROJET)